

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025032104

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ Le vendredi 21 mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : JAY Hélène à BON Françoise, TISSOT Christian à ROSSETTI-COCHEME Sandrine, GUILBERT Agnès à BRUNIER Thierry, BERLIOZ Pascaline à MIBORD Josiane, NANTET Laetitia à RICHIER Maryse,

Absents : CHANOIR Jessica, HURET Edith, CANET Laurent,

Date de la Convocation : 14 mars 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
 Présents : 19
 Votants : 24

Madame ROSSETTI-COCHEME Sandrine est élue secrétaire de séance.

Objet : Adoption du budget primitif 2025 – Budget général

Le Maire résume les orientations générales du budget principal et procède à leur lecture par chapitre.

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	8 858 239.80 €	8 858 239.80 €
Investissement	7 166 139.74 €	7 166 139.74 €

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2322-1, L2312-2 à L2312-14, et L5211-

Vu, les instructions budgétaires M57,

Vu, le débat d'orientation budgétaire du 31 janvier 2025,

Vu, l'avis des commissions finances des 17 février et 3 mars 2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif principal 2025 tel que présenté.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,



André POINTET